



ANTUGNAC - Commune

Séance du 12 août 2025

Membres en exercice :	Date de la convocation: 05/08/2025
9	<i>douze août deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE</i>
Présents : 6	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL
Votants: 7	
Pour: 7	Représentés: Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Vera BLAGÉVA, Carole VERGÉ
	Secrétaire de séance: Patrice BOUSQUET

Objet: Délibération de la décision modificative n°2 - EAU ET ASSAINISSEMENT DE ANTUGNAC 2025 - DE_025_2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
722 (042)	Immobilisations corporelles	50 000	0
011 - 6135	Locations mobilières	0	10 000
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0	40 000
TOTAL FONCTIONNEMENT		50 000	50 000
Investissement		Recettes	Dépenses
21531 (040) - 53	Réseaux d'adduction d'eau	0	50 000
21531 - 53	Réseaux d'adduction d'eau	0	-50 000

Date de transmission de l'acte: 14/08/2025

Date de reception de l'AR: 14/08/2025

011-211100102-DE_025_2025-DE

A G E D I

TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		50 000	50 000

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE
Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié